



## **RAID IN FRANCE - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

65 équipes pourront participer à la finale 2012 des raids aventure, du 15 au 22 septembre 2012, de L'Argentière-la-Bessée à Roquebrune Cap Martin.

### **Critères de qualification directe : 20 places réservées**

20 places sont réservées selon les critères de participation au circuit ARWS.

- Les premières équipes de chaque manche du circuit ARWS 2012 et le vainqueur de l'ARWC 2011 ont un droit d'entrée gratuit, ainsi que .
- Le vainqueur de la finale du Challenge national français 2011 des raids multisports de nature organisé par le Groupement National des Raids Multisports de Nature (GNRMN) a un droit d'entrée gratuit.
- Les équipes deuxièmes de chaque manche du circuit ARWS 2012 ont un droit d'entrée réservé. Elles devront cependant valider leur inscription au maximum 15 jours après la fin de l'épreuve de référence par le versement du 1er acompte. Ce délai dépassé, le droit d'inscription sera annulé. Les équipes inscrites devront être composées d'au minimum deux membres de l'équipe gagnante. L'inscription n'est en aucun cas transférable.

### **Critères de sélection généraux : 3 possibilités**

#### **1. Première vague d'inscription : 15 décembre 2011**

20 places sont ouvertes selon les critères de participation au circuit ARWS, dans l'ordre suivant :

- 1<sup>er</sup> sélectionnés : participation et classement d'une équipe à deux manches du circuit ARWS en 2010, 2011, 2012.
- 2<sup>ème</sup> sélectionnés : participation d'une équipe à deux manches du circuit ARWS en 2010, 2011, 2012.

L'équipe inscrite devra comporter au minimum deux membres de l'équipe ayant participé aux deux manches du circuit ARWS en 2010, 2011, 2012.

#### **2. Deuxième vague d'inscription : 15 janvier 2012**

15 places sont ouvertes selon le principe du premier inscrit premier servi.

#### **3. Wild card de l'organisation**

10 places seront attribuées en fonction de critères propres à l'organisation : retombées média, équipe internationale, esprit conforme aux valeurs Raid in France.

Une liste d'attente sera également ouverte. Les équipes intéressées devront s'acquitter du 1<sup>er</sup> acompte pour que leur demande soit prise en compte. En cas de non participation en raison du nombre d'équipes sur l'épreuve, le 1<sup>er</sup> acompte sera remboursé intégralement. L'organisation reste souveraine en dernier ressort sur le choix des équipes qualifiées.

## Droits d'inscription

Les droits d'inscription à Raid in France 2012 sont de **3 500 euros par équipe**.

Il comprennent :

- l'organisation d'une course aventure expédition de haute qualité
- la logistique d'assistance assurée par l'organisation (pas d'assistance nécessaire pour les équipes)
- la sécurité et l'assistance médicale
- l'équipement et le matériel spécifique (raft, canoës, 2 bidons d'assistance...)
- le suivi en temps réel des équipes sur le site web de la course et la balise GPS de positionnement
- une carte SIM (réseau SFR ou Vodafone) pour téléphone GSM
- le roadbook et les cartes de course (1/50000ème et 1/25000ème)
- la chasuble de course
- un cadeau de bienvenue
- les primes de courses et lots : 50 000 euros
- la remise des prix et la soirée de clôture (repas et animations)

Ils ne comprennent pas :

- votre voyage jusqu'au lieu de rendez-vous pour le départ de la course et depuis le lieu d'arrivée de la course
- l'hébergement et la restauration d'avant et après course (sauf le repas de clôture).

Note : des informations seront communiquées ultérieurement sur les possibilités négociées par l'organisation concernant l'hébergement, la restauration et les transferts entre l'aéroport de Nice et les lieux de départ et d'arrivée.

## Modalités d'inscription

Un acompte de **750 euros**, non remboursable, doit être versé avec l'inscription pour la prise en compte de celle-ci. L'équipe n'a pas besoin d'être complète pour s'inscrire.

Un deuxième versement de **1 250 euros** doit être payé avant le 1<sup>er</sup> février 2012.

Le solde des droits d'inscription doit être versé avant le 1<sup>er</sup> juin 2012.

L'inscription définitive ne sera validée qu'après le versement de la totalité du montant des droits d'inscription.

Tout retard (non justifié) dans les délais de paiement entraînera la mise sur liste d'attente de l'équipe.

## Conditions d'annulation et de remboursement

Les équipes doivent annuler leur inscription, quel que soit le moment, par email auprès de l'organisation: [concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr) . Un accusé de réception leur sera envoyé par retour.

- Les 750 euros d'acompte versés à l'inscription **ne sont pas remboursables**, à quelque moment que ce soit.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 1<sup>er</sup> février 2012 entraînera **une retenue de 50 %** du deuxième versement, hors 1<sup>er</sup> acompte.

- L'annulation de l'inscription d'une équipe après le 1<sup>er</sup> juin 2012 n'entraînera **aucun remboursement**.

Les équipes sont autorisées à transférer leur droit d'inscription à une autre équipe. Cela est une transaction uniquement entre les équipes. L'organisation doit en être informée aussi vite que possible à [concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr).

Si deux équipes fusionnement, il sera alors considéré qu'une des deux équipes abandonne et il sera appliqué le paragraphe, « Conditions d'annulation et de remboursement », à l'une des deux équipes.

Si l'un des membres d'une équipe est jugé non compétent pour prendre part à la course en regard des qualifications techniques demandées par l'organisation, alors l'équipe sera disqualifiée et aucun remboursement ne pourra être réclamé (les connaissances techniques exactes seront divulguées sur le site web de la course et dans les lettres d'information aux coureurs).

Si la course est annulée pour cause d'actes de guerre, de catastrophes naturelles, terrorisme ou autres raisons, l'organisation fera tous les efforts pour rembourser autant que peut les droits d'inscription à toutes les équipes. La course ne sera pas reprogrammée.

Les chèques doivent être émis à l'ordre de :

Sport&Nature ProMotion et envoyés à

Sport&Nature ProMotion 68 rue de Lyon,  
69890 La Tour de Salvagny - France

Ou par transfert bancaire :

Banque : 10096 Caisse : 18167

Compte : 00047828201 Clé : 60

Domiciliation : LB Tassin La Demi Lune

B.I.C. : CMCIFRPP IBAN : FR76 1009 6181 6700 0478 2820 160

Envoi des transferts bancaires par fax + 34 917337906

(envoyer un mail signifiant le versement des droits à l'adresse : [concurrent@raidinfrance.fr](mailto:concurrent@raidinfrance.fr))

## Equipes Internationales

L'organisation de l'ARWC 2012 tient à faciliter la venue et le déplacement des équipes internationales.

Pour ce faire, elle a opté pour une formule de course sans assistance-équipe ; elle assurera elle-même le transfert du matériel durant la course.

Concernant les déplacements, nous proposerons un transfert en bus entre l'aéroport de Nice et le lieu de départ (L'Argentière la Bessée), ainsi qu'entre le lieu d'arrivée et l'aéroport de Nice.

Pour les hébergements, des accords sont en cours pour proposer des hébergements au meilleur prix. Un système de navette permettra aux équipes de se déplacer des lieux d'hébergement sur le lieu de gestion de la course (Head Quarter) à L'Argentière-la-Bessée.